

## POUR VOTRE AGRÉMENT

Le Prescripteur (Architecte / Designer ou Décorateur) est tenu de :

- 1- Remettre son dossier d'agrément au Chef de Projet du Salon.
- 2- Prendre contact avec le responsable de la Commission Technique pour toutes informations complémentaires.

Pour le Salon International de la Construction et du Bâtiment «CARTHAGE 2022 »:

**MME RYM ABID**

Architecte / Designer Espace  
Maître Assistante à L'institut Supérieur des Beaux Arts de Tunis  
E-mail: carthage2020@gmail.com - Mobile: 20 210 021

**Département Technique :**

*(Pour les commandes des prestations techniques, de l'électricité et d'élingage des signalisations)*

**M R. A BDE LA ZIZ BOURHI LA**

Chef du Département Production  
E-mail: abdelaziz.bourhila@fkram.com.tn - Mobile: 98 774 706

**Contact :**

**MR. KARIM RE ZIGUI - Chef de projet du salon**

E-mail: karim.rezigui@fkram.com.tn - Mobile: 98 774 710



[www.fkram.com.tn](http://www.fkram.com.tn)

B.P N°1 2015 Le Kram - Tunis - TUNISIE  
Tél.: (216) 71 973 111 - 71 976 111  
Fax: (216) 71 971 666  
E-mail: itf.com@fkram.com.tn

## DEMANDE D'AGRÉMENT

Des Personnes Physiques ou Morales  
(Architectes / Designers ou Décorateurs) prescripteurs autorisés  
à exercer des prestations d'aménagement,  
de construction et décoration des espaces d'expositions au  
**PARC DES EXPOSITIONS DU KRAM**



[www.fkram.com.tn](http://www.fkram.com.tn)

B.P N°1 2015 Le Kram - Tunis - TUNISIE  
Tél.: (216) 71 973 111 - 71 976 111  
Fax: (216) 71 971 666  
E-mail: itf.com@fkram.com.tn

## LES OBJECTIFS

La Société des Foires Internationales de Tunis, Propriétaire du Parc des Expositions du Kram et organisateur de foires, de salons professionnels et d'autres événements (congrès, séminaires ...) œuvre à :

- ◆ Renforcer ses relations avec les différents prescripteurs pouvant exercer et mettre en valeur leur savoir faire dans le domaine de l'aménagement, la construction, l'agencement et la décoration des espaces d'expositions.
- ◆ Améliorer l'information nécessaire aux prescripteurs pour le développement qualitatif de leurs projets et les encourager à innover.
- ◆ Impliquer les prescripteurs afin d'évaluer correctement le temps nécessaire pour les montages des stands et éviter les retards d'achèvement des travaux de leurs projets.

Pour porter les manifestations organisées au Parc des Expositions du Kram à des niveaux de qualité élevés, la Société des Foires Internationales de Tunis a conseillé ses exposants à faire appel à des prescripteurs professionnels dans le domaine de la construction et l'aménagement des stands.

Elle leur laisse le choix de désigner un prescripteur du domaine qui devra se faire agréer et s'inscrire dans sa liste d'agrément afin d'exercer ses prestations.

Pour ce faire, le prescripteur doit déposer la demande d'agrément auprès de la Société des Foires Internationales de Tunis.

Dans cet objectif, et une fois désigné par l'exposant, le prescripteur est invité à retirer le dossier d'agrément qui se compose de:

- ◆ Règlement Général des Manifestations,
- ◆ Cahier des Charges des Participations,
- ◆ Cahier des Charges Technique du Salon,

### Conditions d'Admission:

Lors du dépôt de la demande d'agrément, il est obligatoire de joindre les documents suivants:

- ◆ Demande d'agrément dûment remplie et signée,
- ◆ Extrait du Registre National des Entreprises (RNE) datant de moins de 6 mois,
- ◆ Copie de la Carte d'Identification Fiscale « Patente »,
- ◆ Copie des Statuts,

Les prescripteurs sont informés que la Société des Foires Internationales de Tunis dispose d'une Commission Technique dont la charge essentielle est d'examiner les projets d'architecture des stands et d'accepter, de refuser ou bien d'exiger des modifications et/ou des améliorations en fonction du concept du salon.

## ENGAGEMENT PRESCRIPTEUR

Personne Morale

Personne Physique

Nom ou raison sociale : .....

Numero de la carte d'identification fiscale: .....

Nombre d'employés : .....

Nature du diplôme: ..... Année d'obtention: .....

Adresse: .....

Code postal: ..... Ville: ..... Gouvernorat: .....

Tél.: ..... Fax: .....

E-mail: ..... Web: .....

### REFERENCES - PRINCIPALES PRESTATIONS ET REALISATIONS

PROJET OU PRESTATIONS	ENTREPRISE CONTRACTUELLE EXPOSANTE	MANIFESTATION / DATE

*N.B: La non conformité des pièces présentées entraînera le refus de la demande d'agrément.*

**Cachet & Signature**  
**(Précédée de la Mention Lu & Approuvé)**